

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUILLET 2021**

Délibération
n°2021.07.134

**Délégation d'attribution au
Bureau communautaire et
au président : fonds de
soutien à la diffusion
artistique en circuit court**

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Sophie FORT, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET, Valérie SCHERMANN à François ELIE, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Yannick PERONNET, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION

N° 2021.07.134

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRÉSIDENT : FONDS DE SOUTIEN A LA DIFFUSION ARTISTIQUE EN CIRCUIT COURT

Alors que le secteur artistique est très lourdement pénalisé par la crise sanitaire, GrandAngoulême a décidé de soutenir les artistes domiciliés sur le département de la Charente quelles que soient leurs disciplines : spectacle vivant, arts de la rue, de la musique, la bande dessinée et les arts visuels.

A cet effet, la délibération n°2021.05.128 du 27 mai 2021 a approuvé la création d'un fonds de soutien dédié à la diffusion artistique en circuit court, lequel permet la prise en charge par GrandAngoulême de 90% des cachets artistiques et techniques dans la limite de 2 000 € par organisateur sur l'année 2021.

En application de la délibération n°2020.07.131, les décisions d'attribution de ces subventions relève en principe des attributions déléguées par le conseil communautaire au bureau communautaire.

En l'absence de bureau communautaire programmé pendant la période estivale et au regard de la création d'une commission d'élus dédiée à l'instruction des demandes de subventions sollicitées dans le cadre de ce fonds,

Je vous propose de :

DELEGUER à Monsieur le président les décisions individuelles portant attribution d'une subvention au titre du fonds de soutien à la diffusion artistique en circuit court.

En conséquence,

MODIFIER les délégations d'attribution du conseil communautaire au bureau communautaire et au président, telles qu'approuvées par délibérations n°2020.07.131 et n°2020.07.130 conformément à leurs versions consolidées figurant en annexes 1 et 2 à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Recu à la préfecture de la Charente le :

22 juillet 2021

Affiché le :

22 juillet 2021